

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUIN 2014**

Présents : MARTY Alain, CONTE-ALIBERT Bernard, BIRONNEAU Josiane, CHABROUX Patrice, GONZALEZ Marie-Claude, LACAZE Sylvain, LALO Jacques, MARTY Marie-Christine, TOURLAN Patricia.

Excusés : M. QUENNESON Henri, (pouvoir à M. Patrice CHABROUX)

M. GANIL Thomas

Monsieur Sylvain LACAZE a été élu secrétaire de séance.

Modification des statuts de la Communauté de Communes

Monsieur Le maire présente les modifications apportées :

Article 6 : composition du conseil – répartition des délégués

Suppression des passages relatifs à la composition du conseil du 01.01. 2014 aux élections de mars 2014.

Révision de la rédaction du reste de l'article.

Article 7 : élection des délégués

Suppression de l'article.

Article 8 (nouvel article 7) : composition et rôle du bureau

Modification du nombre de vice-présidents : 4 vice-présidents au lieu de 5 vice-présidents

Modification du nombre de membres au bureau pour la commune de Montfaucon : 2 au lieu de 1

Article 13 (nouvel article 12): dispositions financières

Rajout d'un paragraphe relatif à la Dotation de solidarité Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les nouveaux statuts de la communauté de communes

Travaux de voirie sur « chemin rural de St-Cernin à Rouziès ».

Transfert de la voie communale de Goussaroc à la CCCLM.

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a lieu de réaliser des travaux de voirie sur le chemin dit « chemin rural de Saint-Cernin à Rouziès » pour desservir le hameau de Goussaroc (634 ml).

Deux devis ont été établis :

- Monsieur GANIL Didier dont le montant TTC s'élève à 10 608.00 € (hors revêtement)
- CCCLM pour un montant TTC de 15 925.44 € + révision des prix (revêtement compris).

Après en avoir délibéré,

Considérant que les travaux sur la dite voie communale sont indispensables,

Le Conseil Municipal,

- Donne mission à Monsieur Le Maire de demander un 3^{ème} devis à l'entreprise CALMEJANE,
- Décide de transférer la voie dite « chemin rural de Saint-Cernin à Rouziès » à la CCCLM après réfection complète et goudronnage sur une longueur de 634 m dans les mêmes conditions que la voirie mise à disposition de la CCCLM par délibération du Conseil Municipal en date du 28 Février 2014.

Création, adhésion et participation au « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot » (SDAIL)

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot,

Vu l'article L5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer au Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents,

Le Conseil Municipal décide :

- D'adhérer au Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot,
- D'approuver les statuts joints en annexe,
- Désigner comme représentant à l'assemblée générale,
 - Titulaire : Alain MARTY, Le Maire
 - Suppléant : Patrice CHABROUX, Conseiller Municipal
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document et à engager toute procédure nécessaire à la bonne mise en œuvre de ce projet.

Désignation d'un élu référent en charge de l'accessibilité.

Suite au message de Monsieur Alain LANEAU, correspondant départemental accessibilité (DDT46) indiquant que la Délégation Ministérielle Accessibilité (DMA) souhaite obtenir les coordonnées d'un élu référent dans chaque commune.

Après concertation, Le Conseil Municipal désigne :

- Titulaire: Josiane BIRONNEAU, 2^{ème} Adjointe
- Suppléant: Patrice CHABROUX, Conseiller Municipal.

Choix thème centre bourg.

Suite au message de Madame Agnès GENOT relatif aux animations de circuit de bourg, il a été demandé à chaque commune de choisir un personnage représentatif de la commune ou personnage imaginaire. Après discussions, le Conseil Municipal choisit le personnage imaginaire « Saint-Roc ».

Achat d'une tondeuse autoportée et d'une remorque.

Le matériel actuel présente un danger pour l'employé communal, c'est pourquoi le renouvellement de ces machines relève d'un caractère urgent.

Monsieur Le Maire présente les divers devis.

Le choix s'oriente sur du matériel professionnel qui sera un investissement durable dans le temps.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le conseil municipal retient :

- le devis Jardin Passion pour la tondeuse autoportée, marque Colombia Tuareg pour un montant TTC de 5 330.00 €
 - le devis Capel 4 Saisons pour la remorque basculante Lider Bois pour un montant TTC de 990.00 €.
- Les crédits sont prévus au programme n° 16 « Achat matériel divers » du budget 2014.

Assurance pour tondeuse autoportée.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les 2 propositions d'assurance pour la tondeuse autoportée :

- Groupama d'Oc : garanties dommages tous accidents pour une cotisation annuelle de 112.00 € TTC + 3.00 € TTC (attentat)
- AXA : pour une cotisation de 232.05 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Retient la proposition de la compagnie Groupama d'Oc pour une cotisation de 115.00 € TTC
- Autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette proposition.

Questions diverses.

- A.P.I (Association Projet Insertion Emploi).
Présentation de l'Association

- Quercy Energie : le Conseil Municipal décide de ne pas adhérer. Voir ultérieurement.
- Achat d'un défibrillateur : proposition remise à plus tard
- Nettoyage des vitres de l'école : le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise Lebre Sellen pour 264.00 € TTC
- Visite du bourg par le CAUE le 13 juin à 14h
- Propositions d'architectes pour pré étude concernant le projet école maternelle, salle des fêtes et mairie :
 - Mr CAGNAC Jean-Yves nous propose une étude gratuite pour les 3 bâtiments (maison Paul, actuelle Mairie, école)
 - M. Mathieu BELCOUR propose un devis d'honoraires d'un montant de 3 654.00 € TTC (proposition non retenue par le Conseil Municipal mais contact à reprendre pour d'éventuelles modalités d'aides).
- Fontaine de Malpeyre : journée pique-nique pour nettoyage du site : samedi 6 septembre à 9h
- Opération groupée pour utilisation de produits phytosanitaires : proposition non retenue.
- Lecture du courrier de Monsieur Le Préfet adressé au Président du Syndicat Mixte du Scot de Cahors et du Sud du Lot.

A Saint-Cernin le 12 juin 2014.
Le Maire.